

**DELIVRANCE D'UN CERTIFICAT  
DE NON CONTRE-INDICATION A  
LA PRATIQUE DU CYCLISME EN  
COMPETITION CHEZ LE SPORTIF  
NON SOUMIS AU SUIVI MEDICAL  
LONGITUDINAL.**

**François CARRE**  
*Cardiologue PU PH Rennes*

**Daniel GRAZIANA**  
*MFR Bretagne Quimper*

*Novembre 2008*

- La délivrance d'un certificat de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition engage la responsabilité du médecin.
- 90% des morts subites lors de la pratique d'un sport sont d'origine cardiovasculaire .
- Ce constat impose donc un examen médical rigoureux qui devrait comprendre :

#### **A – DANS TOUS LES CAS**

- un **questionnaire** précis tel celui proposé par la Société française de médecine du sport en collaboration avec la Société française de cardiologie à remplir et à signer par le sportif. (*pièce jointe* )
- un **examen physique** détaillé tel celui proposé par la Société française de médecine du sport. (*pièce jointe* )
- la mise à la connaissance du cycliste des **règles d'or** éditées par le Club des cardiologues du sport. (*pièce jointe* )

## **B - DE 12 A 35 ANS**

Selon le consensus établi en 2005 par la Société européenne de cardiologie un **ELECTROCARDIOGRAMME DE REPOS** 12 dérivations tous les **DEUX ANS** et éventuellement tous les cinq ans entre 18 et 35 ans.

### ***DEVANT***

- l'apparition d'un symptôme inhabituel
- une auscultation cardiaque anormale
- une anomalie à l'électrocardiogramme
- un doute sur une pathologie cardiovasculaire génétique et/ou une cardiopathie

***UN AVIS CARDIOLOGIQUE*** est nécessaire afin de réaliser les examens adaptés.

## C - A PARTIR DE 35 ANS CHEZ LES HOMMES ET

## 45 ANS OU POST - MENOPAUSE CHEZ LES FEMMES

*UNE EPREUVE D'EFFORT MAXIMALE* complète l'examen précédent

- **de façon systématique**

- ✚ lors d'une cardiopathie,

- ✚ lors de la présence d'une symptomatologie potentiellement cardiovasculaire,

- ✚ lors d'une anomalie à l'électrocardiogramme,

- ✚ lors de la présence d'un facteur de risque cardiovasculaire à savoir :

- . tabagisme
- . hypertension artérielle
- . dyslipidémie ( LDL cholestérol élevé et/ou HDL cholestérol bas )
- . diabète
- . antécédent familial d'infarctus du myocarde ou mort subite chez un parent du premier degré avant 60 ans

- ✚ lors d'une reprise de compétition après un arrêt supérieur à un an ou lors d'un début de pratique sportive de compétition,

- ✚ à partir de 65 ans.

- **à l'appréciation du médecin dans les autres cas.**

***PERIODICITE DE L'EPREUVE D'EFFORT :***

- tous les ans en cas de cardiopathie
  - tous les ans à partir de 65 ans
  - tous les 1 à 3 ans en cas de risque cardiovasculaire majeur ou d'anomalie à l'épreuve d'effort précédente
  - tous les 5 ans entre 35 et 65 ans si l'épreuve d'effort initiale est strictement normale ( attitude à adapter en fonction d'évènement intercurrent ).
-